



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2018



→ 

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, on compte environ 237 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

**LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE**

**13%**

**SUR UN AN**

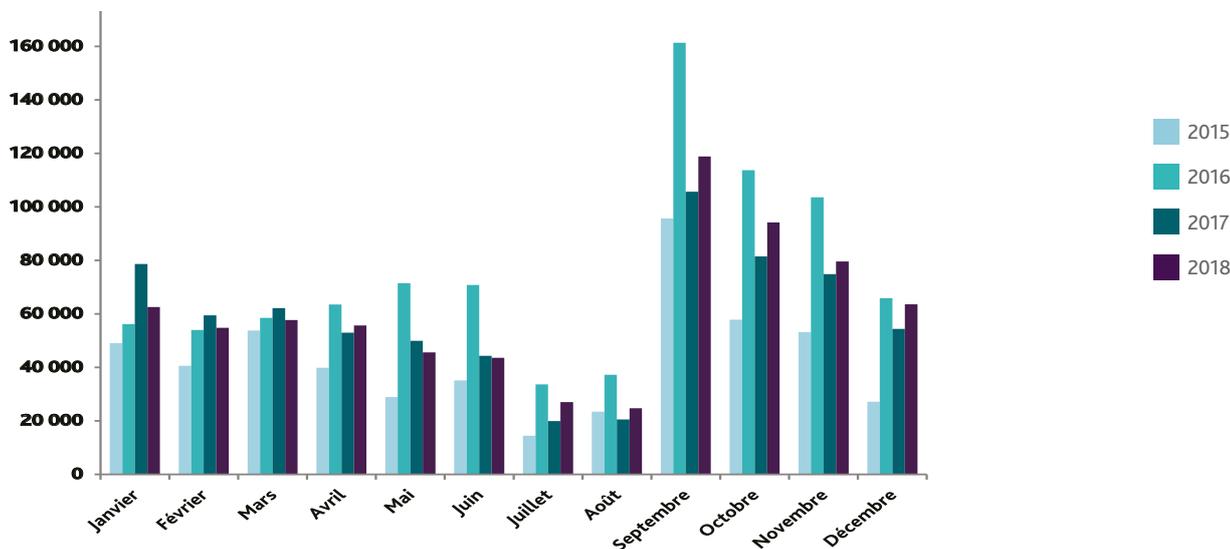
Environ 237 000 entrées en formation au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, soit + 13% sur un an

Entre octobre et décembre 2018, 237 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont été dénombrées. Le nombre d'entrées en formation augmente de 13% sur un an, alors qu'il avait baissé de 26% entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2016 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2017. [cf. Graphique 1].

Depuis le troisième trimestre 2018, le nombre d'entrées en formation repart à la hausse après une baisse continue depuis le second trimestre 2017. La mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » s'était traduite par une hausse très forte des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015 (+71%), hausse qui s'est poursuivie au premier trimestre 2017. Le rebond du nombre d'entrées en formation a commencé au troisième trimestre, avec une hausse de 17% du nombre d'entrées en glissement annuel, et s'est confirmé par la suite au quatrième trimestre. Le niveau des entrées cumulées sur l'année 2018 est supérieur de 3,3% au nombre d'entrées observées sur la même période en 2017 (728 000 entrées en formation contre 704 000 en 2017).

Graphique 1

### ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR MOIS



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

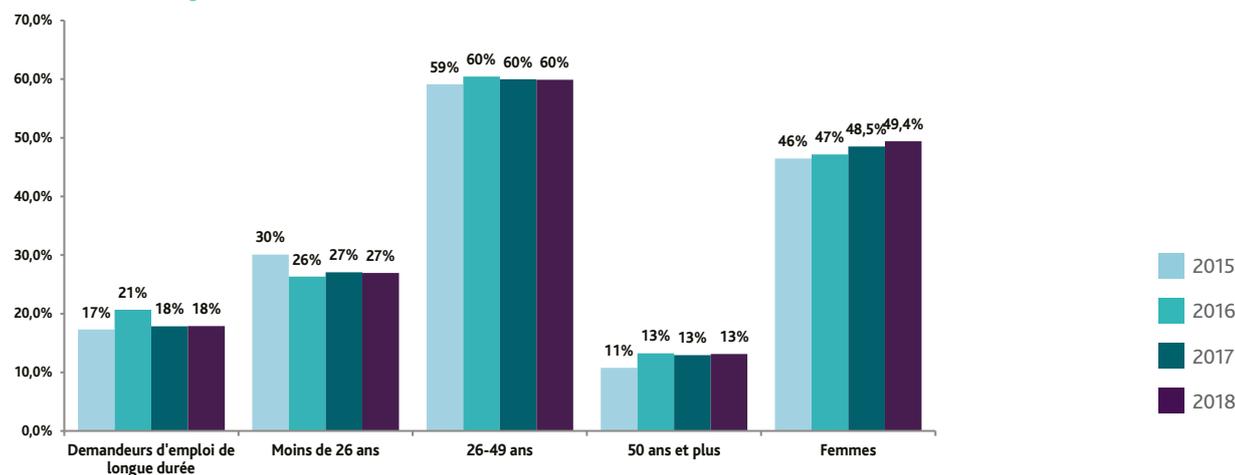
## Les caractéristiques démographiques des demandeurs d'emploi entrés en formation se sont peu modifiées en 2018

La part des demandeurs d'emploi longue durée parmi ceux entrés en formation en 2018 s'établit à 18%, elle est stable par rapport à 2017 ; elle avait nettement diminué entre 2016 et 2017 [cf. Graphique 2].

Environ 27% des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2018 ont moins de 26 ans, soit une part équivalente à celle observée en 2017 et plus élevée d'un point à celle de 2016. Les femmes représentent 49% des entrées en formation sur ce trimestre, cette part est stable par rapport à 2017.

Graphique 2

### CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION PAR ANNÉE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## La part des formations financées par Pôle emploi est stable

53% des formations auxquelles ont accédé des demandeurs d'emploi en 2018 ont été financées, totalement ou partiellement par Pôle emploi. Cette part est en légère hausse par rapport à 2017. Une légère déformation de structure s'observe : les préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) et les aides individuelles à la formation (AIF) voient leur part, dans le total des entrées, augmenter de 2 points chacune alors que la part des actions de formation collective (AFC) diminue de 3 points.

Tableau 1

### RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION\* ET PAR ANNÉE

	2015	2016	2017	2018
AFC	11%	18%	14%	11%
AIF	23%	30%	23%	25%
POEI	4%	3%	5%	4%
AFPR	6%	5%	7%	7%
POEC	3%	3%	4%	6%
Conseil Régional	33%	31%	36%	36%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	20%	10%	12%	11%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, France entière.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

\* Pour plus de détail sur les différents types de financement se référer à l'encadré « Sources et définitions ». Les formations pour lesquelles Pôle emploi participe au financement sont les AFC, les AIF, les POEI, les AFPR et les POEC.

## La durée moyenne des formations diminue

Depuis 2016, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi est stable autour de 478 heures. Les formations les plus longues sont financées par le Conseil Régional ou d'autres financeurs (Agefiph, OPCA,...).

La durée moyenne des formations financées par le Conseil régional est en légère diminution par rapport à 2017 (780 heures contre 805 en 2017) et la durée de celles relevant d'autres financeurs est en hausse (742 heures contre 724 heures en 2017). La durée moyenne des formations financées par Pôle emploi est de l'ordre de 244 heures en 2018, en légère hausse par rapport à 2017 (238 heures). Cette augmentation est portée par l'ensemble des types de formations financées par Pôle emploi, à l'exception des AIF. La durée moyenne des formations ayant pour objectif la professionnalisation diminue sensiblement (-93 heures pour une durée moyenne de 404 heures), tout comme celle visant la création d'entreprise (-20 heures pour une durée moyenne de 63 heures), et dans une moindre mesure celle visant le perfectionnement. A l'inverse, la durée des formations visant l'adaptation au poste de travail (AFPR, POEI) et la remise à niveau sont en nette hausse au regard de leur durée totale (respectivement de +17 heures et +28 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2

**DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE, OBJECTIF DE FORMATION ET PAR ANNÉE (EN HEURES)**

	2015	2016	2017	2018
<b>Ensemble</b>	<b>545</b>	<b>472</b>	<b>485</b>	<b>478</b>
<b>Par type de formation</b>				
AFC	389	380	340	373
AIF	198	227	159	157
POEI	239	236	239	264
AFPR	263	257	250	262
POEC	310	310	322	348
Conseil Régional	969	812	805	780
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	732	693	724	742
<b>Par objectif de formation</b>				
Certification	782	649	711	733
Professionnalisation	641	522	497	403
Pré-qualification	574	494	485	464
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	253	249	246	263
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	260	251	256	284
Mobilisation, aide au projet professionnel	345	360	342	342
Perfectionnement, élargissement des compétences	208	189	232	213
Formation à la création entreprise	83	80	82	62

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## Près de 60% des formations sont concentrées sur 10 champs de formation

En 2018, les dix principaux champs de formation regroupent 59% des entrées en formation [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent presque un tiers des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. Sur ces dix principaux champs, les durées moyennes de formation les plus élevées sont observées dans celles relevant de la santé (1817 heures) et l'action sociale (1078 heures). A l'inverse, les durées de formation les plus faibles concernent le droit (61 heures), la manutention (147 heures) et le transport (256 heures).

Tableau 3

**DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)**

	2015		2016		2017		2018	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	8%	361	15%	369	16%	369	15%	346
Transport	9%	258	9%	259	9%	274	9%	256
Manutention	6%	145	8%	121	7%	140	6%	147
Santé secteur sanitaire	6%	1 845	5%	1 665	5%	1 753	5%	1 817
Action sociale	5%	1 163	5%	1 009	5%	1 024	5%	1 078
Hôtellerie restauration	3%	385	5%	399	4%	367	4%	342
Langues	1%	244	1%	242	3%	259	4%	277
Droit	4%	284	4%	131	4%	87	4%	61
Commerce	4%	457	4%	471	4%	457	4%	478
Secrétariat assistantat	15%	461	3%	457	3%	469	3%	508

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 4<sup>e</sup> trimestre 2018 sont présentés ici (soit 62% des entrées en formation).

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

# Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

## LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

## LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

## LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site [statistiques.pole-emploi.org/formation](http://statistiques.pole-emploi.org/formation)

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**

